

Prévoyance privée

Des placements pour tous les investisseurs

**Placements pour la prévoyance privée
et le libre passage**

Disponibles auprès de votre conseiller

La prévoyance privée revêt une importance croissante

Qui ne voudrait pas profiter de sa retraite sans se faire de souci pour ses finances? Dans ce domaine, la prévoyance privée est une des clés de la sérénité. Plus tôt vous commencez à constituer votre troisième pilier en prenant en compte les solutions de placement, mieux c'est. Et pour cause:

Comblent les lacunes de prévoyance

Lorsqu'on prend sa retraite, on ne peut généralement pas maintenir son niveau de vie habituel avec les seules prestations de l'AVS et de la caisse de pension. L'objectif de la prévoyance privée, ou troisième pilier, est de combler les lacunes de prévoyance qui en résultent. Les versements dans le pilier 3a sont volontaires. Il s'agit d'une prévoyance liée, ce qui signifie que la fortune est affectée à une fin précise et n'est pas librement disponible.

Espérance de vie en hausse

Depuis l'introduction de la prévoyance professionnelle en 1985 (LPP, loi fédérale sur la prévoyance professionnelle), l'espérance de vie au moment du départ à la retraite est passée en Suisse de 80 à 86 ans pour les hommes et de 84 à 88 ans pour les femmes. L'augmentation de l'espérance de vie accroît le capital nécessaire pour la retraite.

Contexte de faibles taux et taux d'intérêt négatifs

Dans les années 1980, les taux pour les obligations suisses oscillaient autour de 5%; aujourd'hui, ils sont négatifs. Fin 2020, la rémunération moyenne du Swiss Bond Index était de -0,12%, celle des obligations à dix ans de la Confédération de -0,50%.

Comme le contexte actuel de faiblesse des taux d'intérêt rend les solutions de prévoyance axées sur un compte bancaire et/ou un placement en obligations à peine rentables, les investisseurs privés ont tout intérêt à envisager d'autres possibilités: pour constituer son pilier 3a, il est recommandé de se tourner vers des solutions de placement comportant une part d'actions.

Avantages fiscaux

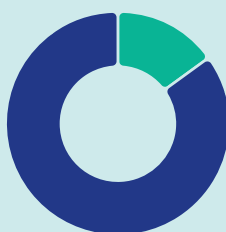
Le pilier 3a vous permet de bénéficier d'avantages fiscaux. Vous pouvez en effet déduire votre versement annuel dans le pilier 3a de votre revenu imposable jusqu'au plafond fixé. De plus, ceux qui optent pour l'épargne de prévoyance en Suisse ne paient aucun impôt sur le revenu sur les intérêts et les dividendes.

Stratégie de placement classique

LPP Mix 15 Plus, LPP Mix 25 Plus et LPP Mix 40 Plus

Les classiques LPP Mix 15 Plus, LPP Mix 25 Plus et LPP Mix 40 Plus investissent de façon diversifiée sur les marchés financiers mondiaux tout en accordant la priorité aux placements en actions, en biens immobiliers et en obligations suisses. Vous pouvez tirer parti des tendances haussières à moyen et à long terme des marchés financiers au sein de la stratégie de placement choisie.

LPP Mix 15 Plus



Pondération moyenne des actions:

15 % d'actions

LPP Mix 25 Plus



Pondération moyenne des actions:

25 % d'actions

LPP Mix 40 Plus



Pondération moyenne des actions:

40 % d'actions

Stratégie de placement dynamique

LPP Mix Dynamic Allocation 0-40 et LPP Mix Dynamic Allocation 0-80

Les caractéristiques principales des deux placements 3a **LPP Mix Dynamic Allocation 0-40 et LPP Mix Dynamic Allocation 0-80** sont leur flexibilité et leur gestion des risques: leur part d'actions peut, selon l'évolution du marché, être relevée à un maximum de 40% ou de 80% et réduite à 0% si nécessaire. L'investissement se fait principalement dans des actions, des biens immobiliers et des obligations suisses. Il s'agit d'un placement fondé sur des règles. Le portfolio manager contrôle les règles définies en continu.

Ces placements 3a s'adressent aux investisseurs prudents ou misant sur la croissance et constituent, grâce à leur mécanisme de couverture, une excellente alternative aux placements 3a classiques.

Cycle d'une année et seuil de sécurité

Les deux véhicules de placement commencent l'année avec une part d'actions plutôt modérée par rapport à la limite maximale possible. De plus, ils investissent également dans d'autres placements prometteurs (par exemple des fonds immobiliers) et, pour équilibrer, dans des placements soumis à des fluctuations de cours relativement faibles (par exemple les obligations suisses).

Dans les **phases haussières des marchés actions**, la part d'actions peut être augmentée jusqu'à un maximum de 40%, voire de 80%, afin d'exploiter le potentiel de plus-value. Cela signifie que vous profitez, en tant qu'investisseur, des chances offertes par les marchés financiers en cas de tendance haussière continue.

Si les **cours des actions sont à la baisse**, les placements présentant des fluctuations de valeur élevées, comme les actions, sont réduits peu à peu et ceux orientés vers la préservation du capital sont augmentés progressivement. Le seuil de sécurité est quant à lui gage d'une limitation des pertes éventuelles.

Le **seuil de sécurité** correspond à une perte de 8% depuis le début de l'année pour le LPP Mix Dynamic Allocation 0-40 ou de 12,5% depuis le début de l'année pour le LPP Mix Dynamic Allocation 0-80. S'il est atteint, la part d'actions est réduite à 0%. Ces placements 3a sont ainsi protégés contre les risques boursiers pour le reste de l'année et n'investissent plus que dans des placements présentant des risques relativement faibles. Ces placements sont par ailleurs très diversifiés dans le but de maintenir les risques restants, par exemple les risques de variation des taux ou les risques de défaut pour les obligations, à un niveau bas. L'objectif est de protéger activement l'investisseur de grosses pertes.

Comment garantir que les pertes soient limitées?

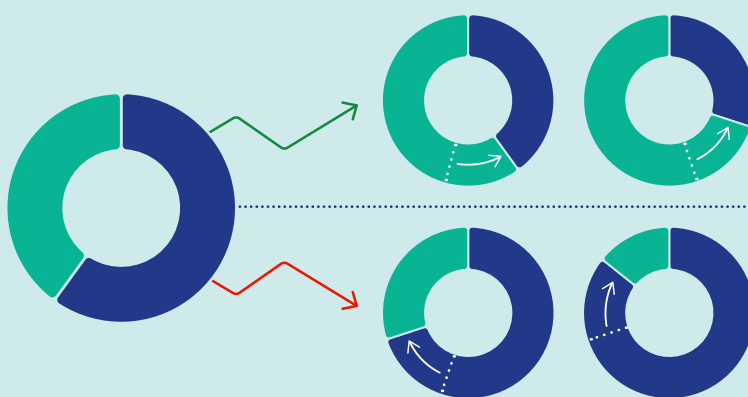
Le modèle montre la flexibilité du placement fondé sur des règles:

lorsque les cours sont en hausse (ligne verte), la part de placements prometteurs peut être relevée à un maximum de 40% (LPP Mix Dynamic Allocation 0-40) ou de 80% (LPP Mix Dynamic Allocation 0-80). L'objectif: tirer parti des opportunités qu'offrent les marchés financiers.

Lorsque les cours sont en baisse (ligne rouge), la part de placements prometteurs peut être réduite à 0% si nécessaire. Les placements orientés vers la préservation du capital doivent être renforcés. L'objectif: limiter les pertes.

Environnement de marché positif

Les placements prometteurs **peuvent** être augmentés.



Environnement de marché négatif

Les placements orientés vers la préservation du capital **doivent** être augmentés.

Stratégie de placement dynamique

Actions Global 0-100

En raison de l'évolution démographique et du contexte de faiblesse des taux, les particuliers sont eux aussi tributaires de solutions de prévoyance présentant un potentiel de rendement attrayant. Pour qu'ils puissent exploiter les opportunités qu'offrent les marchés actions, les instruments de prévoyance affichant une part d'actions supérieure à 50 % sont autorisés depuis quelques années. Les actions sont considérées comme une protection remarquable contre l'inflation et sont dès lors essentielles dans les placements à long terme. L'expérience montre que les fluctuations de valeur sur les marchés actions s'équilibrent sur la durée.

De ce fait, les solutions dont la part d'actions est assez élevée ont le vent en poupe. Les jeunes épargnants, surtout, peuvent ici profiter de l'effet des intérêts composés, car leur horizon de placement est de plusieurs décennies. Avec Actions Global 0-100, les particuliers disposent d'un placement 3a innovant.

Placement systématique et limitation du risque de perte

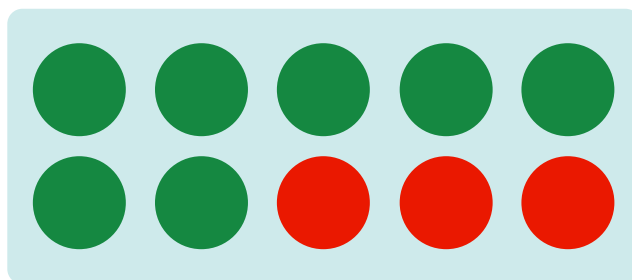
La part d'actions d'Actions Global 0-100 oscille entre 0 et 100 % en fonction de l'évolution des marchés financiers. Dans les phases haussières, elle peut s'élever à 100 %. Dans les phases baissières, elle diminue, pour atteindre 0 % si nécessaire.

Le contrôle de la part d'actions repose sur un **modèle de risque** informatisé systématique, ce qui l'affranchit de toute émotion. L'objectif est de détecter les phases de perte suffisamment tôt pour réduire la part d'actions à temps et rendre ainsi le placement en actions dans son ensemble plus stable.

L'analyse mondiale du modèle de risque trouve son expression dans un système de dix feux qui représentent chacun 10 % de la part d'actions. Les feux verts indiquent un risque de perte faible, tandis que les feux rouges signalent des risques de perte. Le gestionnaire du fonds surveille les feux et réduit ou augmente la part d'actions du portefeuille en conséquence.

L'avantage pour les investisseurs: le processus d'investissement est affranchi de toute émotion. Il est ainsi possible d'éviter les mauvaises décisions prises sous le coup d'émotions telles que l'enthousiasme ou la peur.

Un système de feux appuie la gestion des risques



Exemples de l'influence des feux: si trois feux passent de vert à rouge, la part d'actions est réduite de 30 %; si cinq feux passent de rouge à vert, la part d'actions est augmentée de 50 %.

Comparaison des stratégies de placement dynamiques

Critères	LPP Mix Dynamic Allocation	Actions Global 0-100
Part d'actions	De 0 à 40% ou de 0 à 80%	De 0 à 100%
Part de monnaies étrangères	Limitée à 30%	Possible jusqu'à 100%
Stratégie de placement	Fondée sur des règles: gestion active des risques dans le portefeuille selon des règles définies en perspective annuelle. Suivi en continu du manager.	Systématique: évaluation des risques de perte assistée par ordinateur (système de feux). Stabilisation du portefeuille lorsque les cours des actions baissent.
Flexibilité	Modérée à élevée	Très élevée
Particularité	Limiter les pertes: seuil de sécurité annuel	Exploiter les opportunités: placement en actions très diversifié au niveau mondial
Concernés	Investisseurs prudents et misant sur la croissance	Investisseurs prêts à prendre des risques
Horizon de placement	À long terme, plus de dix ans	À long terme, plus de dix ans
En quoi se manifeste la caractéristique dynamique?	Placement actif inscrit dans un cycle d'une année, part d'actions flexible	Placement diversifié assisté par ordinateur, part d'actions très flexible

Placements durables

Investissement responsable

La Baloise prend en compte les facteurs ESG dans son processus de placement. Cela signifie qu'elle y intègre des facteurs environnementaux (Environment), sociaux (Social) et de gouvernance d'entreprise responsable (Governance). Pour ce faire, elle s'appuie sur sa stratégie d'investissement responsable:

- **Exclusion** des fabricants d'armes suspectes et, par égard pour le climat, exclusion des producteurs de charbon et, en partie, des producteurs de pétrole et de gaz.
- **Intégration des facteurs de durabilité** dans l'analyse d'investissement pour contrôler les risques de durabilité et tirer parti des opportunités émergeant dans le sillage du tournant énergétique, par exemple.
- **Exercice d'une influence positive** sur les entreprises par des discussions sur la thématique de la durabilité.

Se voulant une investisseuse responsable, la Baloise adhère aux Principes pour l'investissement responsable (PRI) et est membre de Swiss Sustainable Finance (SSF).

Vous trouverez de plus amples informations sur www.baloise.ch / particuliers / fonds de placement

Faites-vous conseiller!

Les stratégies de placement de la fondation de placement de la Baloise présentées ici sont à la disposition des particuliers, qui peuvent y recourir dans la prévoyance privée et le libre passage. Nous avons éveillé votre intérêt? N'hésitez pas à prendre contact avec votre conseiller.

Les placements 3a de la Baloise en un coup d'œil

Part d'actions	Nom du placement	Numéro de valeur/ISIN
Les classiques		
15% d'actions en moyenne	LPP Mix 15 Plus	012424959, CH0124249597
25% d'actions en moyenne	LPP Mix 25 Plus	012424966, CH0124249662
40% d'actions en moyenne	LPP Mix 40 Plus	012424973, CH0124249738
Les dynamiques		
Part d'actions flexible comprise entre 0 et 40 %	LPP Mix Dynamic Allocation 0-40	34387912, CH0343879125
Part d'actions flexible comprise entre 0 et 80 %	LPP Mix Dynamic Allocation 0-80	043200504, CH0432005046
Part d'actions flexible comprise entre 0 et 100 %	Actions Global 0-100	056015025, CH0560150259

Gestion de fortune

Baloise Asset Management

Les véhicules de placement de la Fondation de la Bâloise pour le placement des capitaux d'institutions de prévoyance sont gérés par la gestion de fortune Baloise Asset Management. Les investisseurs bénéficient ainsi de la longue expérience et de la grande expertise d'une gestion de fortune performante.

La Baloise Asset Management SA gère la fortune de la Bâloise Assurances et des institutions de prévoyance

de la Bâloise, ainsi que des fonds de tiers. Quelque 150 collaborateurs assurent la gestion d'actifs d'un montant total d'environ 60 milliards de francs. La Baloise est présente sur les marchés financiers mondiaux renommés et obtient des conditions et des prestations attrayantes grâce à son volume de placement. Ses excellentes solutions de placement éprouvées profitent tant aux particuliers qu'aux investisseurs institutionnels.

Fondation de la Bâloise pour le placement des capitaux d'institutions de prévoyance

Aeschengraben 21, case postale
CH-4002 Basel

anlagestiftung@baloise.ch
www.baloise-anlagestiftung.ch

Informations juridiques importantes

Ce document a pour seul but d'informer. Il ne constitue ni une offre, ni une incitation à acheter ou à vendre des droits de groupes de placement. Il ne doit pas non plus être considéré comme une incitation à soumettre une offre de conclusion d'un contrat portant sur un service de titres ou un service complémentaire. Les données de performance sont des valeurs passées qui ne préjugent pas des performances futures. La performance affichée ne tient pas compte des éventuels commissions et frais appliqués lors de la souscription et de la revente de droits. Les commissions et frais ont un effet négatif sur la performance. Tout placement implique des risques, notamment des fluctuations de valeur et de rendement. En dépit d'un traitement rigoureux, des données peuvent s'avérer incomplètes ou incorrectes. Nous déclinons toute responsabilité concernant l'exactitude, l'exhaustivité ou l'actualité des informations contenues dans le présent document, et concernant les éventuelles recommandations ou opinions relatives à l'évolution du marché. Peuvent s'affilier à la fondation les institutions de prévoyance et d'autres institutions exonérées d'impôt et sises en Suisse qui servent à la prévoyance professionnelle, ainsi que les personnes qui administrent les placements collectifs des institutions susmentionnées et qui sont soumises à la surveillance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers et ne placent dans la fondation que des fonds destinés à ces institutions. Certains groupes de placement et certaines tranches peuvent être réservés à un cercle d'investisseurs restreint. Les droits des groupes de placement de la Fondation de la Bâloise pour le placement des capitaux d'institutions de prévoyance ne peuvent ni être offerts, ni être vendus en dehors de la Suisse. Les statuts et le règlement, les directives de placement, le règlement des frais ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être demandés gratuitement auprès de la Fondation de la Bâloise pour le placement des capitaux d'institutions de prévoyance, Aeschengraben 21, CH-4002 Basel.